

DÉLIBÉRATION n° CA-22-12-2023-21 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 décembre 2023



Abrogation du rattachement de l'Université Inter-Âges
à UP&Pro au sein de l'université de Poitiers

Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu la délibération n° 98 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 28 septembre 2014 portant organisation des services SAFIRE et UP Pro ;
- Vu l'avis du Comité technique d'établissement en date du 1^{er} juillet 2022 concernant l'évolution organisationnelle de la Direction de la recherche et de l'innovation de l'université de Poitiers ;
- Vu le rattachement administratif de l'université Inter-Âges à la Direction de la recherche et de l'innovation de l'université de Poitiers ;
- Vu la proposition adressée au Conseil d'administration de l'université de Poitiers ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

La délibération n° 98 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 28 septembre 2014 portant organisation des services SAFIRE et UP&Pro est abrogée en tant qu'elle prévoit le rattachement de l'Université Inter-Âges à UP&Pro.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 22 décembre 2023
Le Vice-président du Conseil d'administration,

Pascal ROBLOT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 12/10/17/2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

- Évolutions organisationnelles : DRinnov (pour délibération)

Cf annexe 7

M. Khaled HIRECH n'ayant pu être présent, M. Gilles MIRAMBEAU expose que cette direction a été créée avec ce périmètre et sous cette appellation en novembre 2019. La réflexion à l'origine s'était basée sur un certain nombre de recommandations faites par l'HCERES, et notamment la dernière phrase : « *Le Comité recommande que la Direction de la Recherche puisse retrouver un rôle central lisible de coordination de l'ensemble des structures d'appui à la recherche* ». En 2019, la DRED gérait principalement les écoles doctorales, en soutien du Vice-président pour l'animation de la Commission Recherche. Parallèlement existait une cellule de gestion du CPER-FEDER, parmi laquelle se trouvaient des porteurs de projet. Le périmètre comportait une structure transverse, la MIPI, qui amenait des agents DRI, de la Recherche et des Finances à travailler ensemble pour constituer des projets internationaux. La valorisation de la recherche était assurée par la Mission Culture scientifique, technique et industrielle. Les effectifs étaient relativement restreints, mais ont été regroupés pour plus de cohérence. La Direction a également intégré le service mutualisé SPVR commun au CNRS, à l'UP et à l'ISEA-ENSMA.

Actuellement, cette organisation est à bout de souffle sur l'aspect recherche en raison de l'arrivée massive du nombre de projets et l'impact considérable de la disparition de la COMUE. Un IGR et trois secrétaires d'école doctorale sont arrivés dans le périmètre de la DRinnov. Depuis 6 mois, M. Khaled HIRECH réfléchit donc à une organisation plus lisible de son service, pour mieux répondre aux axes stratégiques et aux différentes sollicitations.

M. Gilles MIRAMBEAU reprend ensuite l'ancien organigramme. Une cellule d'appui au pilotage regroupait deux agents (appui aux projets et aide au pilotage opérationnel, et support systèmes d'information), un agent en charge de la mission CSTI, et le périmètre DRED était constitué de trois agents. L'organisation cible prévoit un Service Administration de la recherche et des écoles doctorales, au sein duquel se retrouvent les trois emplois et viennent se greffer trois assistantes issues de la COMUE. Géographiquement, elles sont positionnées dans chaque école doctorale, mais le lien hiérarchique est établi avec la technicienne en gestion administrative en charge des écoles doctorales. Sur l'appui au pilotage, le service existait déjà, auquel a été rattaché un IGR issu de la COMUE, qui sera le responsable de la Chargée de mission d'aide au pilotage et du Chargé des systèmes d'information. La mission CSTI devient le Service Science et Société, pourvue d'une responsable, de deux agentes actuellement contractuelles, sur financement de projet. À ce service est également rattachée l'UIA, université inter-âge. Elle participe à la valorisation de la recherche, puisque les intervenants font des conférences à destination d'un public différent, mais toujours en lien avec une compétence recherche. Cela correspond à une mise en adéquation entre la volonté politique et l'organisation, dans l'idée de rassembler les personnes œuvrant actuellement à la valorisation de la recherche, et de donner plus de perspective à ce service.

Encadré en rouge sur l'organigramme, le projet Factory Cellule Europe vise à créer des passerelles très étroites avec le SPVR. Des agents du SPVR accompagnent en amont les chercheurs pour déposer leur projet, et la Cellule de gestion épaulé les porteurs de projet dans la gestion et la mise en œuvre de leur projet.

M. Gilles MIRAMBEAU explique que le Project Factory est un concept qui va permettre aux chargés de projet de travailler différemment. Il regroupe les chefs de projet EUR et D-day, un coordinateur pour l'ensemble des FEDER et des CPER et des moyens supplémentaires ont été obtenus dans le cadre du DSG, pour soutenir les porteurs de projet dans le dépôt de leurs projets européens.

Les faits marquants sont donc l'arrivée des quatre agents de la COMUE, et celle des deux agents de l'UIA, ainsi que la transformation de la mission CSTI en Service Science et Société.

Mme Anne JOULAIN (FSU), à propos de la Project Factory Cellule Europe, demande confirmation que les deux colonnes de l'organigramme correspondent à une volonté de séparer l'aide au dépôt de projet et la gestion du projet une fois qu'il est accepté.

M. Gilles MIRAMBEAU répond que la branche qui vient de la Direction de la Recherche s'appelle « Ingénierie et gestion de projet » comporte cinq emplois. La branche voisine « Ingénierie de projets », qui compte trois emplois, vient du SPVR. L'ambition est de créer une synergie entre ces deux branches issues de deux services différents, sans créer de doublon. Le SPVR est spécialisé dans l'accompagnement en amont des porteurs de certains types de projet. En revanche, ils ne font pas l'accompagnement des projets européens, de type ERC, ni la gestion courante – c'est-à-dire la justification des dépenses des laboratoires pour récupérer les financements. La Direction de la Recherche travaille avec le SPVR pour définir le périmètre de chaque branche.

Mme Anne JOULAIN (FSU) précise que ses compliments sur la qualité du travail du SPVR ne sous-entendaient pas que les autres services n'en méritaient pas. Elle indique qu'au moment du dépôt d'un projet, le porteur fait le choix qu'il soit géré par le CNRS ou par l'UP. La pratique est d'aller vers le CNRS, dont la gestion est réputée plus fluide. Elle demande si l'un des objectifs est de faire en sorte que les chercheurs se tournent plus vers l'UP, et s'interroge sur les ratios.

M. Gilles MIRAMBEAU indique que les ratios sont connus, ainsi que les faiblesses de l'université, et notamment sa rigidité. L'établissement essaie de faire progresser ses procédures, mais cela manque encore de souplesse. Il annonce que la convention qui doit être signée le lundi suivant avec le CNRS devrait permettre de rééquilibrer le dépôt des dossiers, tant en nombre qu'en financement. Sans financements, il n'y a pas de frais de gestion. Et l'absence de frais de gestion n'aide pas les services à se structurer. L'université a déjà beaucoup investi sur la recherche, comparée à la situation de 2019. L'objectif est effectivement de faire en sorte que les dépôts de dossiers soient plus nombreux.

M. Vincent BONNIN (CGT FERC SUP) demande ce qu'il advient des projets portés par les UMR dans l'objectif de rééquilibrer le taux de projets gérés par l'université.

M. Gilles MIRAMBEAU répond que l'université sera vigilante, et que la future convention prévoit d'avoir une vision globale des affectations de projet, aussi bien vers le CNRS, que vers l'ENSMA ou l'UP, afin que l'équilibre soit rétabli.

M. Vincent BONNIN (CGT FERC SUP) s'enquiert de la manière dont cette vigilance s'exercera, et où se trouveront les rapports de force.

M. Gilles MIRAMBEAU explique que la convention prévoit un Comité de pilotage du SPVR, où s'opèreront les arbitrages.

M. Sébastien LAFORGE procède au vote.

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 9. Unanimité des présents. (SNPTES, UNSA, CGT FERC SUP, SGEN-CFDT, FSU)

Contre : 0

Abstention : 0

Évolutions organisationnelles : DGS (pour délibération)

Cf annexe 8

M. Gilles MIRAMBEAU précise qu'il s'agit de la DGS et, plus globalement, de l'organigramme de l'établissement. Les principales évolutions proposées pour le 1^{er} septembre sont :

- L'arrivée d'un DGS adjoint, souhaitée par la Présidente de l'université. Une fiche de poste a été publiée et des candidats ont été reçus. M. Nicolas BOISTAY a été retenu, et deviendra DGSA au 1^{er} septembre. Il sera Responsable des Ressources et environnement juridique, et la Direction des Affaires Financière, la DAJA et la DRH seront sous sa délégation. Pour des raisons de sensibilité, le Service Hygiène et sécurité a été sorti de la DRH, et directement rattaché au DGSA.

- Le CRFCB (centre de formation des personnels de bibliothèque) a vu sa directrice partir à la retraite, et être remplacée pendant le confinement. Le nouveau directeur, sur la demande du DGS, a posé un diagnostic sur la place du MCO au sein de l'organisation. MCO est un organisme de formation, il pouvait donc être rattaché à la formation ou dans la documentation, puisque l'organisme est spécifique aux personnels de bibliothèque. Après réflexion, l'équipe et son directeur ont émis le souhait d'intégrer le pôle Formation, sans aucun changement pour les agents.
- La Cellule de pilotage et d'aide à la stratégie comportait deux missions. L'une rattachée au Pôle Formation avait essentiellement la charge d'ÉLANS. Elle s'élargit, avec l'obtention de Coda, EC2U, Dem'up et d'Excellence. Il a été jugé opportun de rapatrier cette mission de pilotage des projets structurants au sein de la cellule de pilotage et d'aide à la stratégie, et de créer la Mission Projets structurants.
- Une des volontés était de créer un pôle Recherche et Relations internationales, à l'image des deux autres pôles. Campagne après campagne, l'université ne parvient pas à dégager un emploi pour celui qui pourrait piloter ces deux services. Pour des raisons de clarification et de positionnement des deux directeurs au sein de l'organisation, il paraît préférable d'abandonner cette organisation potentielle. Pour l'année à venir, la Recherche et les Relations internationales auront besoin d'être visibles dans l'organisation. Le pôle sera donc supprimé de l'organigramme (les directions qui le composent redeviennent indépendantes).

Mme Anne JOULAIN (FSU) félicite M. Nicolas BOISTAY. Elle estime que la création du poste de DGSA est cohérente, et probablement nécessaire. Le rattachement du MCO à la formation est également pertinent, et en accord avec le souhait des agents. En revanche, elle s'interroge sur l'enjeu de la suppression du pôle Recherche, Innovation et Relations internationales.

M. Gilles MIRAMBEAU explique que le directeur du pôle coordonne l'ensemble des directions qui sont en son sein. Il prend l'exemple de Lionel VINOUR, Directeur du pôle Vie de Campus et Patrimoine, et indique qu'il coordonne la Maison des étudiants, la DLPI, le SSU et le SUAPS. Il sert d'intermédiaire entre ces services et le DGS. L'idée derrière la création du pôle Recherche et Relations internationales était de voir comment ces deux services pouvaient travailler ensemble dans un pôle, autour de la MIPI. Les orientations politiques sont aujourd'hui très fortes sur ces deux domaines. Des synergies pourraient être trouvées, mais l'université n'arrive pas à dégager les moyens suffisants pour créer la structure. Il pense que les services, comme les directeurs, ont besoin de lisibilité et ne peuvent sereinement travailler dans l'incertitude d'une structure intermédiaire potentielle.

Mme Anne JOULAIN (FSU) répond que les deux services peuvent travailler ensemble, et que le DGS a deux interlocuteurs différents, un pour chaque service.

M. Gilles MIRAMBEAU confirme, et affirme que ces services travaillent de toute façon ensemble.

Mme Anne JOULAIN (FSU) remercie M. Gilles MIRAMBEAU pour ces éclaircissements. Elle s'interroge par ailleurs sur les objectifs et le périmètre de la cellule Pilotage et Aide à la stratégie.

M. Gilles MIRAMBEAU répond que tous les PIA transverses passent par la mission Projets structurants, et qu'ils sont suivis par Mme Agnès GUITET. Le Service d'Aide à la stratégie comporte aujourd'hui quatre personnes. Les deux agents de l'Aide à la stratégie et Contrôle de gestion s'occupent principalement du contrôle de gestion, du calcul des coûts, de la contractualisation et de la mise en place du dialogue de gestion avec les composantes et avec le rectorat. La deuxième mission, Amélioration, Qualité et contrôle interne suit la mise en place des démarches qualité, telles que Hcéres 4R. Le contrôle interne concerne la DIAF et l'agence comptable avec la mise en place du contrôle interne comptable et budgétaire, qui pourra s'étendre à la DRH. La Qualité consiste en la formalisation de toutes les procédures et de la documentation des principales fonctions. Elles ont notamment travaillé avec la Fonction financière pour formaliser l'ensemble des documents et des processus dans un outil dédié. L'Amélioration continue concerne le portage des gros projets transverses, comme la dématérialisation des ordres de mission. Par ailleurs, il explique que la cellule de pilotage de l'université de Poitiers étant microscopique, compte tenu de la taille de l'établissement, il faudrait par exemple

quatre contrôleurs de gestion pour pouvoir tenir la charge. Il indique également que les impacts sont organisationnels, et ne concernent pas uniquement la DRH. Ce sont des chefs de projet très transverses.

M. Vincent BONNIN (CGT FERC SUP) s'interroge sur l'intitulé du service Hygiène et sécurité. Il considère que l'appellation est datée, et que le service pourrait être renommé en « Santé au travail ». Il s'enquiert en outre des raisons qui ont poussé à rendre le service autonome.

M. Gilles MIRAMBEAU répond que la volonté était de positionner ce service au même niveau que les autres. Les nombreuses sollicitations qui émanent du CHSCT au sujet des conditions de travail ont poussé DGS et DGSA à conserver un lien direct avec ces fonctions.

M. Vincent BONNIN (CGT FERC SUP) approuve, et rappelle que les questions traitées par ce service ne concernent pas que les ressources humaines. La modification est donc à saluer.

M. Sébastien LAFORGE procède au vote.

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 9. Unanimité des présents. (SNPTES, UNSA, CGT FERC SUP, SGEN-CFDT, FSU)

Contre : 0

Abstention : 0

- **Intégration de la bibliothèque du centre de droit au SCD (pour délibération)**

Cf annexe 9

Mme Myriam MARCIL, Directrice du SCD, précise que le cas de figure est différent de ce qu'elle a précédemment présenté. Il s'agit d'intégrer la bibliothèque du centre de doctorat au SCD. La volonté de l'équipe présidentielle est que les bibliothèques associées soient progressivement intégrées au Service commun de documentation. Aujourd'hui existent un réseau de bibliothèques pilotées par le SCD, appelées couramment « BU », et des bibliothèques gérées par une UFR, un département ou un laboratoire. La politique de regroupement a débuté en 2005, et s'inscrit donc dans un temps long. Aujourd'hui, la bibliothèque communément appelée « bibliothèque du centre de doctorat », située 43 place Charles de Gaulle, est une bibliothèque de recherche en droit gérée par l'UFR Droit et sciences sociales. Le projet a pour but de faire que cette bibliothèque soit gérée par le SCD au 1^{er} septembre 2022.

Quatre agents sont concernés. Un changement de fiche de poste est prévu pour trois d'entre eux. Des discussions ont eu lieu sur les changements envisagés pour les agents. Une première discussion a abouti à l'élaboration d'un projet de fiche de poste, qui leur a été soumis, et qui a ensuite été discuté. Un accompagnement et des formations sont prévus dans le cadre de ce changement. Deux personnes travaillant actuellement dans cette bibliothèque, qui sera rebaptisée « Bibliothèque universitaire du centre de doctorat (BUCD) », vont y rester, et les deux autres agents seront affectés sur le campus de Poitiers. Les deux agents attachés à la BUCD rejoignent la section Droit-Économie-Gestion, un agent rejoint le Service d'appui à la recherche, dont la création a été validée l'année précédente, et le quatrième agent rejoint la mission transversale Action culturelle et valorisation.

En ce qui concerne leurs conditions de travail, les quatre agents adoptent les horaires et congés des agents du SCD, ce qui implique de travailler certains samedis (6 demi-journées par année universitaire), de faire une ouverture et une fermeture par semaine, d'accueillir le public pendant les pauses pédagogiques. Par ailleurs, le SCD fonctionne selon deux scénarios horaires (36h20 pour les horaires d'été, 37h30 en hiver).



Conseil d'Administration

Vendredi 26 septembre 2014

Organisation des services : SAFIRE et UP & PRO

L'origine du projet de la nouvelle organisation :

L'origine du projet est le constat de la situation :

- Une difficulté à comprendre, de l'extérieur ou en interne le fonctionnement des activités de formation continue.
- Un turn-over important des personnels, alors que la technicité métier pour la FC exige des compétences spécifiques

Cela a fait naître le souhait politique de regrouper les activités de Formation Continue pour les rendre plus lisibles. Le service porteur serait **UP&Pro**, qui aurait à la fois la VAE (valorisation des acquis de l'expérience), la « Reprise d'études », l'université inter-âge (UIA), la formation par Alternance, et la FC Entreprises

Le projet doit s'appuyer sur une communication importante sur les nouvelles missions de chacun et sur l'accompagnement des personnels au changement

Objectifs :

- Simplifier les services rendus à tous les publics et aux composantes
- Donner une meilleure visibilité aux activités des deux services
- Venir en appui à la valorisation des actions du Safire et d'UP&Pro pour les services communs et les composantes
- Conserver au niveau mutualisé entre les deux services des missions transversales d'accueil, de première orientation et de secrétariat.

Le projet qui en découle est présenté dans le tableau comparatif de la situation actuelle et de la situation future en page suivant concernant les activités des services. L'organigramme de l'ensemble, montrant les tâches mutualisées est fourni également pour expliciter le projet.

PROPOSITION DE REORGANISATION DES SERVICES	
ACTUELLEMENT	PROPOSITION
<p>SAFIRE : Service commun de l'Université pour l'orientation, l'insertion l'entrepreneuriat et la Formation tout au long de la vie (FTLV) Un service d'accompagnement du public étudiants et adultes, mais aussi des composantes pédagogiques.</p> <p>3 missions déléguées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Service de Formation Continue (Réseau des services FC universitaires) ▪ Service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO) ▪ Bureau d'Aide à l'insertion Professionnelle (BAIP) <p>4 secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation/insertion ▪ Entrepreneuriat ▪ FTLV : VAE, Reprise d'études, VAP, UIA ▪ l'Université Citoyenne (<i>rattachée à la Présidence en juillet 2014</i>) <p>UP&Pro : Service commun dédié aux relations entreprises Le guichet unique pour faciliter et développer les relations entre l'Université et ses partenaires du monde socio-économique</p> <p>2 missions déléguées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Service de Formation Continue (Réseau des services FC universitaires) ▪ Bureau d'Aide à l'insertion Professionnelle (BAIP) <p>5 secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alternance (dont apprentissage) ▪ Relations Entreprises ▪ FC Entreprise ▪ Réseau des diplômés ▪ Système d'information Entreprises (Base de données commune aux UFR pour la gestion des stages, de la taxe d'apprentissage, relations) <p>+ Portage d'une structure régionale : CFA Enseignement Supérieur</p>	<p>SAFIRE : Service commun de l'Université pour l'orientation, l'insertion l'entrepreneuriat et l'engagement Un service d'accompagnement du public étudiant et adulte dans son parcours de formation</p> <p>3 missions déléguées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Service commun universitaire d'information et d'Orientation (SCUIO) ▪ Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PÉPITE) ▪ Bureau d'Aide à l'insertion Professionnelle (BAIP) <i>en collaboration avec UP&Pro</i> <p>2 secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation/insertion ▪ Entrepreneuriat et engagement <p>UP&Pro : Service commun dédié aux relations entreprises et à la FC Le guichet unique au service du développement économique et de la Formation Continue</p> <p>2 missions déléguées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Service de Formation Continue (Réseau des services FC universitaires) ▪ Bureau d'Aide à l'insertion Professionnelle (BAIP) <i>en collaboration avec le Safire</i> <p>5 secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relations Entreprises / Réseau des diplômés ▪ FC : VAE, Reprise d'études, VAP ▪ Alternance ▪ L'UIA ▪ Système d'information Entreprises (Base de données commune aux UFR pour la gestion des stages, de la taxe d'apprentissage, relations) <p>+ Portage d'une structure régionale : CFA Enseignement Supérieur</p>

Concernant les impacts financiers de la réorganisation

Il est proposé de rassembler en un seul poste les fonctions de responsable administratif et responsable financier au regard de l'évolution des effectifs et des missions du SAFIRE. Cette fonction serait confiée au responsable financier, catégorie B, poste de même niveau que celui d'UP Pro. Par parallélisme des formes, cette fonction de responsable administratif donnerait lieu à une NBI de 20 points

Le poste de directeur du SAFIRE donnera lieu à une NBI de 25 points à l'instar de celle du directeur d'UP Pro.

Ce projet de réorganisation a été approuvé à l'unanimité par le Comité Technique d'Etablissement.

